

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Sur la note générale des collectivités territoriales et notamment les articles L. 202-21, L. 202-14, L. 202-1 et L. 202-10.
Sur la délibération n°71 du conseil communautaire du 21 novembre 2022 relative à la délégation d'attribution du conseil communautaire au Président.
Sur l'état des finances de Limoges Métropole.
Sur la proposition communale en date du 04 octobre 2023

D É C I S I O N

Article 1. De contracter auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin un contrat d'ouverture de crédit d'un montant maximum de 2 000 000 euros (deux millions d'euros).

Article 2. Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

| | |
|---------------------------------|------------------------------------|
| Montant : | 2 000 000 Euros maximum |
| Durée : | douze mois à compter du 01/10/2023 |
| Mise à disposition des fonds : | par virement au crédit d'office |
| Remboursement des fonds : | debit d'office |
| Taux d'intérêt : | taux Euribor + marge de 0,44% |
| Période d'engagement : | 01/10/2023 au 30/09/2024 |
| Commission de non-utilisation : | absente |

Article 3. Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat de prêt dans la limite de son pouvoir et à intervenir auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin.

Article 4. Le Président est autorisé à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin. Il reçoit tout pouvoir à cet effet.

Article 5. Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

Fait à Limoges le 10 OCT. 2023

Le Président
M. Jean-Louis
Président du conseil communautaire
de Limoges Métropole
M. Jean-Louis
Président du conseil communautaire
de Limoges Métropole

Publié le : 10 OCT 2023

DÉCISION

Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin sur une période de douze mois pour le budget annexe des transports urbains

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2023



DEC_FIN_2444_OUVERTURE_LIGNE_TRESORERIE_2000000_EUROS_CAISSE_EPARGNE_TRANSPORTS_URBAINS.pdf
(.pdf, 97,6 Ko)

 TÉLÉCHARGER